

Vous avez des projets en faveur de l'environnement à proximité de la future LGV Rhin-Rhône ?

C'est le moment de faire des propositions !

POUR UNE PROTECTION RENFORCÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Lors de la déclaration d'utilité publique de la LGV Rhin-Rhône Branche-Est du 25 janvier 2002, Réseau Ferré de France s'est engagé à la demande de l'État à réaliser des mesures supplémentaires pour l'environnement, en complément des mesures compensatoires qui lui incombent au titre de la réglementation (loi sur l'eau, aménagement foncier, etc.). Réseau Ferré de France a ainsi réservé un budget global de 4,57 millions d'euros

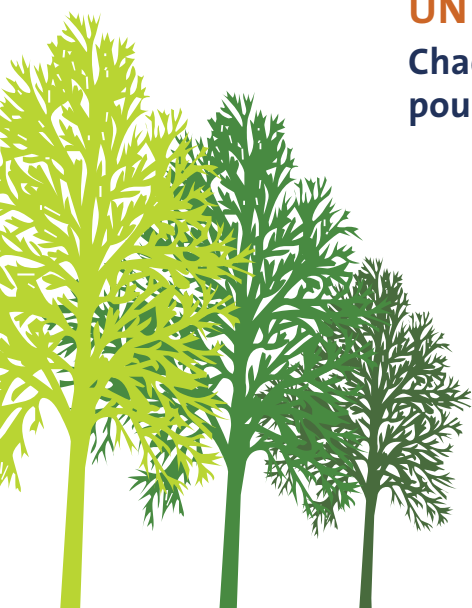
pour la mise en place d'un programme de mesures sur une période d'action de 2006 à 2011. **Ces mesures seront sélectionnées parmi les propositions qui seront soumises à un comité scientifique** mis en place pour le programme.

La décision finale de financement sera prise par le comité de pilotage du projet LGV Rhin-Rhône sur la base d'un rapport présenté par les Directions Régionales de l'Environnement de Bourgogne et de Franche-Comté.

UN PROGRAMME OUVERT À TOUS

Chacun peut soumettre ses propositions pour le programme :

- »» les collectivités et leurs groupements ;
- »» les associations ;
- »» les établissements publics ;
- »» les personnes privées ;
- »» les entreprises.





DEUX OBJECTIFS PRIORITAIRES

Le programme est applicable pour deux catégories d'interventions sur les milieux naturels :

>> **les interventions en faveur de la biodiversité**, dont la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt patrimonial.

>> **les interventions en faveur de l'écologie des paysages**, visant notamment à favoriser les continuités biologiques et à rompre les isollements de milieux et espaces fragiles.

Exemples indicatifs :

- protection, gestion, entretien, restauration de zones humides, de mares, des abords de cours d'eau, des milieux naturels aquatiques, de pelouses sèches, etc. ;
- restauration de haies, de vergers et de ripisylves ;
- mesures agri-environnementales ou forestières en faveur de la biodiversité ;
- acquisition foncière et mise en gestion de milieux naturels remarquables ;
- rétablissement ou gestion de continuités biologiques.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les actions financées devront répondre à au moins un des deux objectifs prioritaires du programme et devront se traduire par **des applications concrètes**.

Les mesures concernant les secteurs cumulant plusieurs enjeux environnementaux à **proximité du tracé** seront prioritaires.

La recherche de synergies et de complémentarités avec des programmes en place sera favorisée sur le plan technique (relais ou compléments à des initiatives ou programmes) mais aussi financier (intervention privilégiée dans le cadre d'un cofinancement).

Le **comité scientifique du programme**, présidé par Monsieur Bernard Frochot, professeur émérite d'Écologie à l'université de Bourgogne, et composé de personnalités qualifiées, est chargé de statuer sur les fondements scientifiques et d'émettre un avis sur les propositions soumises en fonction des critères définis dans le règlement du programme.

Un document contractuel (convention, contrat de subvention, etc.) liant Réseau Ferré de France et les bénéficiaires sélectionnés sera alors signé afin de lancer le démarrage des projets.

COMMENT SOUMETTRE VOTRE PROPOSITION ?

Les demandes devront être présentées selon le plan proposé en annexe 6 du règlement* et adressées sur papier libre, accompagnées des éventuelles études fondant la proposition, à : « Réseau Ferré de France – Programme de mesures supplémentaires pour l'environnement – À l'attention d'Anne Petit – Avenue Édouard-Droz – 3, allée de l'Île-aux-Moineaux – 25042 Besançon Cedex ».



POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

* Le règlement est disponible sur le site Internet de la LGV Rhin-Rhône Branche-Est de Réseau Ferré de France ainsi que sur les sites Internet des DIREN Bourgogne et Franche-Comté.

www.lgvrhinrhone.com

www.franche-comte.ecologie.gouv.fr

www.bourgogne.ecologie.gouv.fr

CONTACT

Animatrice du programme

Pascale Fievet

Tél. : 04 74 27 53 98

pascale.fievet@equipement.gouv.fr